

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC119

présenté par

M. Caron, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 15

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Aux fins de la bonne application du présent article, le Gouvernement élabore une stratégie nationale d'accompagnement des professionnels de la radio et des auditeurs vers les outils permettant la réception des services de radio numérique terrestre. Cette stratégie définit notamment les principaux objectifs de ce déploiement, les moyens qui lui sont assignés, le calendrier de déploiement envisagé ainsi que les mesures d'accompagnement de diverses natures envisagées pour chacun des acteurs impliqués. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite souligner les difficultés de déploiement de la norme DAB+ - qui selon Hervé Godechot, membre de l'Arcom, permet « un son de qualité, pas d'interférence, la sélection des stations par leur nom et non plus par leur fréquence et jusqu'à deux fois plus de stations disponibles en DAB+ par rapport à la FM ». Néanmoins, nous souhaitons que les différents acteurs impliqués - notamment les éditeurs de radios indépendantes et à faibles ressources publicitaires ainsi que les auditeurs - puissent bénéficier de mesures satisfaisantes d'accompagnement par l'État dans ce processus de transition globale de la norme de diffusion FM à DAB+.

Tout d'abord, du point de vue des utilisateurs, la transition vers la norme DAB+ engendrera un coût supplémentaire à prendre en considération. Selon les chiffres du livre blanc de la radio publié par

l'Arcom le 18 juin 2024, seuls 24,5 % des individus sont équipés d'un récepteur compatible avec le DAB+. Si les récepteurs DAB+ peuvent capter le signal FM, l'inverse n'est pas vrai : cela signifie que les utilisateurs devront se rééquiper en conséquence, ce qui engendrera des coûts supplémentaires importants qu'il est nécessaire d'étudier et d'accompagner, le cas échéant, par différentes mesures de diverses natures, les personnes qui en exprimeraient le besoin. Par ailleurs, selon le livre blanc de la radio publié par l'Arcom, en mars 2024, seul 61,1 % de la population métropolitaine était couverte par le DAB+.

Enfin, le coût de la diffusion en DAB+ est conséquent, ce qui limite la possibilité pour les opérateurs de radio d'y avoir recours. En effet, selon le président du Syndicat des radios indépendantes, Christophe Schalk, en raison du coût de la DAB+, certaines radios indépendantes renoncent à l'adoption de cette norme. Ce coût est d'autant plus important que de nombreuses radios ont actuellement recours à la double diffusion - FM et DAB+ - ce qui multiplie par 2 leurs frais de diffusion. Afin de lever ce frein, il semble indispensable que l'État définisse des mesures financières d'accompagnement spécifiques en fonction de la nature et des besoins exprimés par les différentes radios existantes.